



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

oliviers

Question orale n° 1033

Texte de la question

En 1998, une organisation commune de marché concernant l'huile d'olive a été adoptée par le Conseil européen. Celle-ci détermine les aides à la production qui seront versées par l'Union européenne. Dans le département des Pyrénées-Orientales, la culture de l'olivier peut être un axe important de diversification pour les agriculteurs. Encore faut-il que ceux-ci ne soient pas découragés par des investissements de départ trop lourds. En effet, un olivier ne peut produire de façon rentable que huit à dix ans après la plantation. De ce fait, les sommes à investir durant les premières années peuvent être dissuasives. Dans cette perspective, M. Jean Codognès demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche si le Gouvernement français compte verser des aides à la plantation pour encourager la culture des oliviers.

Données clés

Auteur : [M. Jean Codognès](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1033

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1525

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 mars 2000

Question retirée le : 20 mars 2000 (Retrait à l'initiative de l'auteur)